

# Hôtel de ville de Paris : comment l'association d'extrême gauche Utopia 56 instrumentalise les migrants pour obtenir un objectif politique, la disparition des frontières

Par [Emile Douysset](#)

Publié dans Le Figaro le 23 août 2023

FIGAROVOX/ENTRETIEN - L'avocat Philippe Fontana revient sur l'évacuation d'un campement de migrants installé depuis début août devant l'hôtel de ville de Paris. Les associations utilisent les demandeurs d'asile, même déboutés, pour servir leur agenda politique, analyse-t-il.

[Philippe Fontana](#) est l'auteur de «La Vérité sur le droit d'asile», qui vient de paraître aux Éditions de l'Observatoire.

---

**FIGAROVOX. - Un campement de migrants installé depuis début août devant l'Hôtel de Ville de Paris a été évacué et 226 personnes mises à l'abri, ont annoncé mardi 22 août les autorités. La loi oblige-t-elle les collectivités à fournir un logement aux migrants?**

Philippe FONTANA. - Cette responsabilité ne leur incombe pas, même si le Samu Social (115) est un dispositif départemental, mais à l'État. Deux types de situations coexistent dans le campement qui vient d'être évacué. [Les migrants qui sollicitent l'asile](#): leur hébergement est du ressort du dispositif national d'accueil (DNA) qui est étatique. Après l'enregistrement de leur demande, ils sont orientés vers des associations qui les logent, le plus souvent en Cada (Centre d'accueil des demandeurs d'asile). Ces associations le font par délégation de la puissance publique. Les autres sont des déboutés qui doivent alors théoriquement sortir de ces centres. Or, ils vont prétendre à l'hébergement d'urgence, là aussi de la responsabilité de l'État, en l'occurrence de la préfecture de la région d'Ile de France. [L'hébergement d'urgence](#) a un caractère absolu et inconditionnel, y compris pour ceux qui sont en situation irrégulière. La seule limite est la nécessité d'être en situation de détresse. Or, à Paris, il arrive que le 115 incite la personne à la rue à solliciter l'asile afin de l'héberger prioritairement. Tel est le cas des parents de jeunes filles qui vont alors exposer leur crainte réelle ou infondée de l'excision, véritable sésame pour obtenir l'asile, même si son demandeur vient d'un État démocratique africain, comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal.

**Une fois hébergés, que deviennent ces migrants?**

Ce n'est qu'au bout de six mois qu'ils peuvent prétendre à travailler légalement. Dans les faits, beaucoup vont le faire de manière dissimulée. L'instruction de la demande d'asile leur confère la régularité de leur séjour, malgré le caractère illicite du franchissement de la frontière. La loi imposant un entretien individuel lors duquel leur récit oral va être soigneusement examiné, le temps de l'instruction de leur demande par [l'Ofpra](#) va être long. En moyenne, il s'écoule un an et demi entre l'instruction du dossier par l'Ofpra et l'éventuel recours devant la CNDA. 60 % d'entre eux sont déboutés mais seuls 5% vont être

reconduits dans leur pays d'origine. D'où la question de leur logement, même si leur situation administrative rend leur présence illicite en France.

En instrumentalisant les demandeurs d'asile, même déboutés, l'extrême gauche joue sur l'inconscient collectif pour habituer la population à leur présence, même illicite, tout en relativisant la protection séculaire des vrais opprimés.

- Philippe Fontana

**Quel rôle des associations comment Utopia 56 jouent-elles dans la gestion de cette immigration? Quelles sont ses motivations? Sont-elles uniquement humanitaires?**

Je décris le rôle fondamental des associations dans mon ouvrage. Certaines aident au franchissement illégal de la frontière par les migrants, d'autres les logent et enfin les plus militantes, [comme Utopia 56](#), les exhibent. Son fondateur est un militant d'extrême gauche. Son association est coutumière de l'installation de tentes sur les portions les plus visibles de la voie publique. Elle joue des obligations s'imposant à l'État en matière d'hébergement pour le forcer à loger les migrants, même en situation irrégulière, plutôt qu'à les renvoyer dans leur pays. Malgré les efforts considérables de l'État, les 156.000 demandeurs d'asile de 2022 ne peuvent être tous hébergés. Pour illustrer l'implication de l'État, rappelons que le nombre de places en Cada a été multiplié par deux en quelques années. On est passé de 55.000 places en 2015 à 110.000 en 2020.

**Les associations comme Utopia 56 instrumentalisent-elles ces personnes ?**

Afin de promouvoir sa cause, l'extrême gauche utilise les migrants, quelle que soit leur situation, comme masse de manœuvre. Peu importe pour elle que la demande d'asile soit fondée ou pas. L'essentiel, pour ces associations, est d'atteindre leur but : la disparition de la frontière. Les migrants les plus fragiles ont été exposés dans ce campement. Or, la migration est composée, dans sa grande majorité, d'hommes jeunes. En outre, depuis l'Antiquité, l'asile a toujours revêtu un caractère sacré. En instrumentalisant les demandeurs d'asile, même déboutés, l'extrême gauche joue sur l'inconscient collectif pour habituer la population à leur présence, même illicite, tout en relativisant la protection séculaire des vrais opprimés. [Romain Gary](#), fuyant les pogroms, est remplacé par d'autres échappant à la misère ou au réchauffement climatique.

Le choix de la sous-traitance aux associations est inédit en matière de politique publique.

- Philippe Fontana

**Plus largement, nos gouvernants ont-ils sous-traité l'essentiel de la gestion des migrants à des associations militant pour l'accueil inconditionnel des étrangers ? Quelles sont les conséquences ?**

En matière de politique d'asile, deux évidences s'imposent qui expliquent le campement devant la mairie de Paris. La première est que la demande d'asile est le meilleur moyen pour obtenir une autorisation automatique de séjour en France, même si le demandeur est dans l'illégalité. C'est la politique du fait accompli, devant laquelle l'État ne peut rien. En effet, les

textes européens, la jurisprudence des «Cours suprêmes» françaises lui impose cette obligation, même si la demande d'asile repose sur des critères économiques évidents. La deuxième est que l'État n'a pas son mot à dire, puisque l'Ofpra est souverain dans l'instruction de cette requête. Une des nombreuses obligations pécuniaires s'imposant à l'État est de financer un logement «digne» à tout [demandeur d'asile](#), selon le caractère exigé par le droit européen. Le choix de la sous-traitance aux associations est inédit en matière de politique publique. En conclusion, les migrants seront délocalisés dans des centres qui se multiplient en province. Tant que la frontière, nationale ou européenne, ne sera pas gardée, le nombre de campements augmentera et suscitera la compassion, exploitée à des fins politiques.